

MARQUE NF - BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION
Le 31/01/00 sous n°135.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 16/10/08 sous n°135.016

Établissement : **SEPA 2**
ZONE INDUSTRIELLE DU RIED
67590 SCHWEIGHOUSE / MODER

Siège social : **SEPA 3**
67601 SELESTAT CEDEX

Cette usine est autorisée à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et du référentiel de certification **NF 043 "Bordures et Caniveaux en béton"** pour les produits désignés ci-après.

Cette décision atteste que les performances des produits sont certifiées conformes au référentiel de certification **NF 043** après évaluation. Les spécifications définies par référence à la norme NF EN 1340 et au complément national NF P 98-340/CN sont rappelées au verso.

Profils	Classes de résistance			Caractéristiques complémentaires optionnelles			Longueur (cm)	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat principal)
				Résistance renforcée aux agressions climatiques		Usure par abrasion		
	U	T	S	B	D	H		
A1	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
A2	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
P1	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
P2	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
T1	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
T2	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
T3	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CS1	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CS2	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CS3	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)

X:oui et /:non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 1/2

Pour tout renseignement - CERIB :

Emmanuel JEZEQUEL

Tél.: 02 37 18 48 28 Fax.: 02 37 32 63 46

Par mandatement d'AFAQ AFNOR Certification
et pour le CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
DE L'INDUSTRIE DU BÉTON

67N004 Code interne : B13 - G14 - Q - A

Extrait du référentiel de certification



Normes de référence : NF EN 1340 (P 98-340)
et NF P 98-340/CN (complément national)

■ SPECIFICATIONS GENERALES

Caractéristiques géométriques

- Les profils des bordures et caniveaux sont définis dans la norme NF P 98-340/CN.

- Principales tolérances dimensionnelles :

Longueur : < 0,40 m : ± 4 mm ; 0,4 m à 1 m : ± 1 % ; > 1 m : ± 10 mm

Faces vues : < 100 mm : ± 3 mm ; 100 mm à 170 mm : ± 3 % ; > 170 mm : ± 5 mm

Faces cachées : < 60 mm : ± 3 mm ; 60 mm à 200 mm : ± 5 % ; > 200 mm : ± 10 mm

- L'épaisseur de la couche de parement des bordures et caniveaux bi-couche doit être ≥ 4 mm

Les caniveaux sans chanfrein sont repérés par le code SC dans la colonne "profils"

Aspect :

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

Résistance à la flexion

Classe	Valeur caractéristique (MPa)	Valeur minimale (MPa)
S	3,5	2,8
T	5,0	4,0
U	6,0	4,8

Résistance à la glissance ou au dérapage

Pour les bordures et caniveaux dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie par la marque



■ CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES :

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1	Spécifications
B	-gel sévère, salage peu fréquent -gel modéré, salage peu fréquent à fréquent	XF1 à XF3	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent -gel modéré, salage très fréquent	XF4	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et Perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne $\leq 1,0$ kg/m ² - résultats individuels $\leq 1,5$ kg/m ²

Résistance renforcée à l'abrasion :

Classe	Spécifications
H	Longueur de l'empreinte après essais au disque large : 23mm

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

(O) Une note de commentaires est annexée à la présente décision

(A) Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie

(G) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(B) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

(Q) Système de contrôle de production en usine

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation

MARQUE NF - BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION
Le 31/01/00 sous n°135.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 16/10/08 sous n°135.016

Établissement : **SEPA 2**
ZONE INDUSTRIELLE DU RIED
67590 SCHWEIGHOUSE / MODER

Siège social : **SEPA 3**
67601 SELESTAT CEDEX

Cette usine est autorisée à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et du référentiel de certification **NF 043 "Bordures et Caniveaux en béton"** pour les produits désignés ci-après.

Cette décision atteste que les performances des produits sont certifiées conformes au référentiel de certification **NF 043** après évaluation. Les spécifications définies par référence à la norme NF EN 1340 et au complément national NF P 98-340/CN sont rappelées au verso.

Profils	Classes de résistance			Caractéristiques complémentaires optionnelles			Longueur (cm)	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat principal)
				Résistance renforcée aux agressions climatiques		Usure par abrasion		
	U	T	S	B	D	H		
CC1	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)
CC2	X	/	/	X	X	X	100	(brut, alluvionnaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, alluvionnaire)

X:oui et /:non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.
Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Page 2/2

Pour tout renseignement - CERIB :

Emmanuel JEZEQUEL

Tél.: 02 37 18 48 28 Fax.: 02 37 32 63 46

67N004 Code interne : B13 - G14 - Q - A

Par mandatement d'AFAQ AFNOR Certification
et pour le CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
DE L'INDUSTRIE DU BÉTON

Extrait du référentiel de certification



Normes de référence : NF EN 1340 (P 98-340)
et NF P 98-340/CN (complément national)

■ SPECIFICATIONS GENERALES

Caractéristiques géométriques

- Les profils des bordures et caniveaux sont définis dans la norme NF P 98-340/CN.

- Principales tolérances dimensionnelles :

Longueur : < 0,40 m : ± 4 mm ; 0,4 m à 1 m : ± 1 % ; > 1 m : ± 10 mm

Faces vues : < 100 mm : ± 3 mm ; 100 mm à 170 mm : ± 3 % ; > 170 mm : ± 5 mm

Faces cachées : < 60 mm : ± 3 mm ; 60 mm à 200 mm : ± 5 % ; > 200 mm : ± 10 mm

- L'épaisseur de la couche de parement des bordures et caniveaux bi-couche doit être ≥ 4 mm

Les caniveaux sans chanfrein sont repérés par le code SC dans la colonne "profils"

Aspect :

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

Résistance à la flexion

Classe	Valeur caractéristique (MPa)	Valeur minimale (MPa)
S	3,5	2,8
T	5,0	4,0
U	6,0	4,8

Résistance à la glissance ou au dérapage

Pour les bordures et caniveaux dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie par la marque



■ CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES :

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1	Spécifications
B	-gel sévère, salage peu fréquent -gel modéré, salage peu fréquent à fréquent	XF1 à XF3	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent -gel modéré, salage très fréquent	XF4	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et Perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne $\leq 1,0\text{kg/m}^2$ - résultats individuels $\leq 1,5\text{kg/m}^2$

Résistance renforcée à l'abrasion :

Classe	Spécifications
H	Longueur de l'empreinte après essais au disque large : 23mm

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

(O) Une note de commentaires est annexée à la présente décision

(A) Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie

(G) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(B) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

(Q) Système de contrôle de production en usine

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation